



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

N° 12
09 Décembre 2021

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 49

Match n° 24017219 Vertou Vignoble Es 1 / Bouaye Fc 1 Compétition Loisirs groupe G du 12.11.2021

La Commission accorde le report de la rencontre au 10 Décembre 2021.

Dossier n° 65

Match n° 24221541 Vertou Ussa 1 / St-Fiacre Côteaux 1 U12 D1 Masculin groupe A du 27.11.2021

La Commission décide :

- Match perdu par forfait à l'équipe 1 du club de Vertou Ussa

La Commission rappelle que les clubs doivent contacter le District par leur messagerie officielle du club.

Dossier n° 66

Match n° 24184646 Guémené Pays Fc 1 / Petit Mars Fc 1 Coupe du District Albert Bauvineau groupe n° 42 du 28.11.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Guémené Pays Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Petit Mars Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Guémené Pays Fc

Dossier n° 67

Match n° 24165732 St-Etienne de Montluc 1 / Guérande la Madeleine 2 U17 D2 Masculin groupe A du 04.12.2021

La Commission décide de :

- Reporter la rencontre à une date à fixer par la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins
- De Transmettre le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

Dossier n° 68

Match n° 24185235 Grand Auverné Us 2 / Guémené Pays Fc 2 Challenge du District Albert Charneau groupe n° 13 du 05.12.2021

La Commission décide :

- Que la rencontre soit reportée à une date qui sera fixée par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins
- Que la rencontre devra se dérouler sur le terrain synthétique du club adverse à Guémené Pays Fc
- De transmettre le dossier à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

Dossier n° 69

Match n° 24184431 St-Hilaire de Clisson F. 2 / La Limouzinière Fcbl 1 Coupe du District Albert Bauvineau groupe n° 20 du 05.12.2021

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 0 but pour l'équipe 2 de St-Hilaire de Clisson F.
 - 5 buts pour l'équipe 1 du club de La Limouzinière Fcbl
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de St-Hilaire de Clisson F. et La Limouzinière Fcbl
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres

Dossier n° 70

Match n° 24185257 Plessé Coudray Os 1 / St-Vincent Lustvi 2 Challenge du District Albert Charneau groupe n° 16 du 05.12.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par forfait à l'équipe 1 de Plessé Coudray Os
- Déclarer l'équipe forfait général en Challenge du District
- Imputer une amende égale du montant du droit d'engagement soit 60 € au club de Plessé Coudray Os
- De régler les frais de déplacement de l'arbitre par le club de Plessé Coudray Os

Dossier n° 71

Challenge « Espoirs » Crédit Agricole U13 Niveau 1 – Centre n° 11 à Nantes Etoile du Cens le 04.12.2021

Orvault Sports 2 / St-Herblain Preux As 1

La Commission décide de :

- Donner match perdu par forfait à l'équipe 2 d'Orvault Sports pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de St-Herblain Preux As
- Donner match perdu par forfait à l'équipe 2 d'Orvault Sports 3 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 de La Chapelle Ac

Dossier n° 72

Challenge « Espoirs » Crédit Agricole U13 Niveau 2 – Centre n° 32 à La Bernerie Oca le 04.12.2021

La Bernerie Oca 1 / GJ Deux Coutais 2

GJ Deux Coutais 2 / Le Pellerin Fcbl 1

La Commission décide :

- Match perdu par forfait à l'équipe 2 du club GJ Deux Coutais pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de La Bernerie Oca et à l'équipe
- Match perdu par forfait à l'équipe 2 du club GJ Deux Coutais pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club Le Pellerin Fcbl

Match non joué pour terrain impraticable

La Commission décide :

- Inverser la rencontre qui pourra se dérouler si nécessaire sur un terrain de repli stabilisé.
- De transmettre le dossier à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins pour fixer la nouvelle date de la rencontre

Réserves non confirmées

Challenge du District Albert Charneau :

Groupe 19 : La Roche Blanche Côteaux 1 / Châteaubriant Osmanlisport 1

Groupe 43 : Nantes Métallo Sc 3 / Vertou Es 2

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées

Forfaits Généraux :

La Commission rappelle l'article 5.2.e) du règlement de la Coupe du District Albert Bauvineau et du Challenge du District Albert Charneau :

« En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe sont prévues, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de cette phase de groupe.

Challenge du District Albert Charneau

Groupe n° 09 : Cordemais le Temple 2

Groupe n° 11 : Les Touches Fc 2

Groupe n° 16 : Coudray Os 1

Groupe n° 22 : Rouans Es Marais 4

Groupe n° 23 : Savenay Malville 4

Groupe n° 25 : Petit Mars Fc 3

Groupe n° 33 : La Bernerie Oca 2

Groupe n° 36 : Vieillevigne La Planche 4

Groupe n° 40 : Machecoul Asr 3

Groupe n° 42 : Ste-Marie Goëlands 2